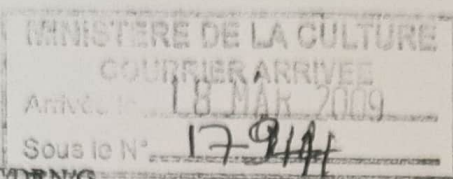


MINISTERE DE LA CULTURE
DELEGATION REGIONALE DU NORD

B.P : 1078 Garoua

TEL : 22 27 11 44



N° 017/MINCULT/DRN/G

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

Garoua, le 12 Février 2009

Le Délégué Régional

A

Madame le Ministre de la Culture
Yaoundé

Objet : Transmission rapport de mission

*EN
DPU
me voir
17/04/09*

Excellence,

*L/MFWU
27/03/09
SS MFWU pour exploitation
et ans
le 21/04/09*

J'ai l'honneur de vous faire tenir le rapport de mission que j'ai effectuée sur le site archéologique de Bidzar le 04 février 2009 ainsi que le devis estimatif du matériel devant servir à sa réhabilitation.

Vos hautes instructions m'obligeraient. /.

*Arrivée à la spc
le 20/04/09 SN 0218*

LE DELEGUE REGIONAL



ELOUMX DENE Alain Martial

**MISSION D'INSPECTION DU SITE ARCHEOLOGIQUE
DE BIDZAR
LE 04 FEVRIER 2009**

Le Délégué Régional a conduit une mission d'inspection au site archéologique de Bidzar le 04 Février 2009.

Le site archéologique de Bidzar est situé dans le département du Mayo- Louti, Arrondissement de Figuil .Ce site contient des gravures rupestres, des pétroglyphes sur du marbre naturel blanc éclatant dont l'importance se situe au niveau mondial : c'est un patrimoine magnifique et inestimable.

ETAT DES LIEUX

Selon les déclarations des gardiens pris en charge financièrement par le Ministère de la Culture, ce site est resté abandonné pendant 13 ans sans suivi, et a subi des dégâts énormes : vol du grillage au niveau de la clôture et exploitation sans autorisation du marbre par les habitants de la localité.

Le site est devenu un lieu de pâturage des bêtes à cause du manque de sécurité.

CONSTAT:

BLOC I

Il est situé au Sud du site ; il a été victime de l'exploitation de son marbre.

BLOC II

Il se trouve au Nord – Est entre le Bloc I et Bloc II ; il est le plus important et regorge de plusieurs gravures rupestres.

Les points d'indication sur marbre tendent à disparaître du fait des intempéries, à ce niveau, ce bloc a subi une exploitation abusive de la part d'un certain ROCARD depuis 1972 Exemple : Les repères N°79 81b, 98, 89 sont dans le champ d'exploitation de Monsieur ROCARD.

BLOC III

Il se trouve à l'Ouest et garde encore ses formes naturelles. Il a été aussi pillé.

BLOC IV

Il se trouve au Nord- Ouest du site. Ici nous avons découvert les points de repère suivants : 10, 11, un « bec de canard » naturel.

MESURES À PRENDRE :

**Mesures immédiates*

La réhabilitation progressive de ce site doit commencer par son entretien courant :

- Sarcler les herbes qui envahissent tout le site
- Drainer les eaux de pluies afin d'éviter l'érosion qui endommage le marbre
- Nettoyer le marbre afin qu'il retrouve son éclatante couleur blanche pour enfin mieux observer les pétroglyphes.

La construction d'une clôture en matériaux définitifs tout au tour du site. L'installation de deux plaques indicatives à l'attention des touristes. La construction d'un local qui servira d'abri aux deux gardiens.

**Mesures à court et à moyen terme*

La sensibilisation des populations sur l'importance de la sauvegarde de ce patrimoine mondial.

Toutes les mesures visent un excellent suivi du site archéologique de Bidzar.

P.j : -Devis estimatif et quantitatif du matériel
d'entretien courant du site

LE DELEGUE REGIONAL



FLOUMYDENE Alain Martial

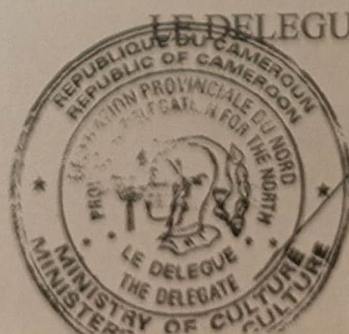
REHABILITATION DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE BIDZAR ARRONDISSEMENT DE FIGUIL

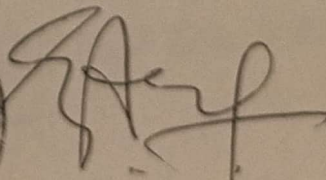
ENTRETIEN PERIODIQUE :

Après chaque trois mois dix (10) ouvriers à rémunérer périodiquement à la tâche.

N°	Désignation	Quantité	Prix Un.	Prix total
01	Ouvriers	10	60 000	600 000
02	Pelles	10	2300	23000
03	Pioches	10	2835	28350
04	Machettes	20	2215	44 300
05	Râteaux	20	880	17 600
06	Houes	20	750	15 000
07	Seaux	10	1500	15 000
08	Cartons de 48 éponges	15	24 000	360 000
09	Limes	20	965	18 500
n10	Brouettes	10	20 000	200 000
11	Arrosoirs	10	5000	50 000
12	Matelas	02	30 000	60 000
13	Plaques d'indication	02	95 940	191 880
				1 623 630

Arrêté le présent devis à la somme de un million six cents vingt trois mille six cents trente francs CFA.




ELOUMNDENE Alain Martial